



Assemblée générale

Distr. limitée
10 mars 2011
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Cinquantième session

Vienne, 28 mars-8 avril 2011

Point 12 de l'ordre du jour provisoire**

**Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace
extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à
l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique**

Examen de l'utilisation des transcriptions par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité juridique

Document de travail présenté par le Secrétariat

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a remplacé les procès-verbaux par des transcriptions non éditées à sa trente-neuvième session, en 1996, et le Sous-Comité juridique a fait de même à sa trente-sixième session, en 1997¹.
2. À sa quarantième session, en 1997, le Comité est convenu, sur la base d'un document de séance établi par le Secrétariat sur le recours aux transcriptions non éditées, de continuer à utiliser ces transcriptions à la place des procès-verbaux et d'examiner plus avant ses besoins de transcriptions à sa quarante et unième session, en 1998 (A/52/20, par. 167 à 170). Depuis, aucun changement de pratique n'a été introduit par le Comité ou le Sous-Comité juridique.
3. À sa cinquante-troisième session, en 2010, le Comité a prié le Secrétariat de présenter au Sous-Comité juridique à sa cinquantième session et de lui présenter à sa cinquante-quatrième session, pour examen, une proposition détaillée concernant

* Nouveau tirage pour des raisons techniques le 20 avril 2011.

** A/AC.105/C.2/L.280.

¹ Voir le rapport du Secrétariat sur les comptes rendus du Comité (A/AC.105/L.207) et les résolutions 48/222 B, 49/221 B, 50/27, 50/206 B et 51/123. Conformément à la résolution 51/211 B de l'Assemblée, le Président du Comité des conférences, par lettre du 1^{er} avril 1997, a invité tous les organes intergouvernementaux dont les réunions faisaient l'objet de comptes rendus écrits à envisager la possibilité de demander au Secrétariat de faire établir, à des fins de comparaison, des transcriptions non éditées des débats d'une réunion donnée, en vue du remplacement éventuel de leurs comptes rendus habituels par ces transcriptions.



l'éventuel abandon des transcriptions non éditées, notant qu'il conviendrait de tester les enregistrements numériques (A/65/20, par. 320). Cette demande devrait être considérée dans le contexte de l'examen en cours, par le Comité et ses organes subsidiaires, des questions d'organisation et des méthodes de travail, notamment des moyens de rationaliser et d'optimiser la documentation.

4. Actuellement, le Secrétariat assure la transcription non éditée des réunions du Comité et de son Sous-Comité juridique dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Ces transcriptions sont réalisées par des contractuels. La somme totale versée à ces derniers pour le traitement de texte est de l'ordre de 80 000 dollars par an pour les sessions des deux organes. En 2010, le Service de la gestion des conférences, chargé du traitement de ces transcriptions, a présenté plus de 190 factures pour des contrats de transcription. En outre, les factures et contrats ont été traités par le Service de la gestion des ressources financières. En d'autres termes, la somme directement versée aux contractuels pour l'établissement des transcriptions vient s'ajouter aux dépenses connexes de personnel imputables aux procédures administratives que le Service de la gestion des conférences, le Service de la gestion des ressources financières et le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat doivent appliquer.

5. Une solution de rechange à l'utilisation des transcriptions serait le recours aux enregistrements numériques dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Le Service de la technologie de l'information estime que la meilleure solution serait de créer un site Web spécialement consacré à ces enregistrements, avec un système permettant leur téléchargement automatique. L'application en question devrait interagir avec le système d'enregistrement numérique déjà en place et avec l'application e-Meets, outil de gestion des réunions utilisé par le Secrétariat. Pour mettre en place cette application de pointe, il faudrait solliciter les services contractuels d'un programmeur pendant une période estimée à cinq mois.

6. À l'issue de consultations tenues avec le Service de la gestion des conférences, le Secrétariat a élaboré la proposition suivante, pour examen par le Comité et son Sous-Comité juridique:

a) La pratique actuelle des transcriptions non éditées sera interrompue pendant la période 2012-2015 et les résultats de cette expérience seront examinés par le Sous-Comité juridique à sa cinquante-quatrième session et par le Comité à sa cinquante-huitième session, en 2015;

b) Pendant cette période d'essai, et à compter des sessions de 2012, les enregistrements dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies seront publiés sur le site Web du Bureau des affaires spatiales sous forme de fichiers MP3 spécifiques, déjà utilisés. Durant cette période, le Secrétariat étudiera les possibilités d'élaborer l'application numérique de pointe requise;

c) Outre les enregistrements numériques, une transcription en anglais sera fournie à des fins d'appui aux sessions et de recherche. Elle pourrait aussi être utilisée comme outil de recherche pour les enregistrements numériques.

d) En 2015, le Sous-Comité juridique, à sa cinquante-quatrième session, et le Comité, à sa cinquante-huitième session, feront le point de l'utilisation des enregistrements numériques et décideront s'il convient de développer cette application ou de revenir aux transcriptions non éditées.